

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Yvan Pahud et consorts –
Pour notre économie et pour le climat, des voyages en Suisse, solidaires et durables (20_POS_218)

Rappel du postulat

Lors de son communiqué de presse du 10 juin 2020, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) annonçait que :

« Pour l'année scolaire 2020-2021, toutes les sorties de l'enseignement obligatoire et postobligatoire se dérouleront en Suisse. Le DFJC considère qu'il est important de faire preuve de solidarité économique en soutenant le tourisme en Suisse à hauteur d'environ 7 millions de francs. C'est aussi l'opportunité d'expérimenter des voyages à l'impact climatique moindre et de questionner les habitudes de mobilité. Enfin, cette décision permet d'organiser en toute sérénité des voyages qui, à l'étranger, auraient engendré des incertitudes suivant l'évolution du COVID-19 dans les mois à venir. La cheffe du DFJC invite les autres cantons suisses à faire un geste dans la même direction ».

Les postulants saluent cette prise de décision du DFJC.

Néanmoins, afin de soutenir durablement notre économie et limiter nos émissions de CO₂, les postulants proposent que cette mesure ne s'arrête pas à l'année scolaire 2020-2021 mais puisse être pérennisée. Une piste pourrait être d'agir par le biais des subventions, en diminuant les subsides pour les sorties à l'étranger et en augmentant ceux-ci pour les voyages dans le pays. Ce système n'induirait pas d'augmentation des subsides, mais uniquement un mode de distribution différent. Ce système incitatif devrait permettre à nos jeunes une prise de conscience des enjeux climatiques.

(Signé) Yvan Pahun
et 23 cosignataires

Renvoyé en commission lors de son développement en séance du Grand Conseil le 30 juin 2020, ce postulat a été partiellement pris en considération et renvoyé au Conseil d'Etat le 16 juin 2021, en retenant la recommandation de la commission, à savoir la suppression du dernier paragraphe et la reformulation de l'avant-dernier paragraphe du postulat comme suit :

« Néanmoins, afin de soutenir durablement notre économie et limiter nos émissions de CO₂, les postulants proposent que les intentions liées à cette mesure ne s'arrêtent pas à l'année scolaire 2020-2021 mais puissent être pérennisées tout en permettant des voyages hors de Suisse lorsque l'intérêt pédagogique du voyage est avéré ».

Rapport du Conseil d'Etat

Dans sa réponse à l'interpellation de Monsieur le député Montangero « Agir pour le climat en mettant les voyages d'études sur les bons rails ? » (19_INT_322), le Conseil d'Etat faisait en 2020 un état des lieux des voyages d'études organisés par les établissements de l'enseignement postobligatoire.

Le 24 juin 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat vaudois, le département en charge de la formation (ci-après : le département) décidait d'interdire le recours à l'avion pour les voyages d'études, sauf exception pédagogique dûment justifiée et sans alternative possible. Depuis, les voyages d'études réalisés au secondaire I et II ont considérablement été modifiés en termes de moyens de transport utilisés, mais également de destinations choisies. En 2022, un état des lieux concernant les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire a été réalisé en prenant en compte l'interdiction départementale de recourir à l'avion pour les voyages d'études. Sur 272 voyages d'études effectués, seuls 4 ont eu recours à l'avion, contrastant avec la part de 80% de voyages empruntant l'avion selon la situation – certes moins affectée par la pandémie – qui prévalait jusqu'en 2020.

En 2020 également, au vu de l'incertitude liée au COVID, le département avait décidé que, durant l'année 2020-2021, toutes les sorties scolaires, les voyages d'études et les camps de la scolarité obligatoire et postobligatoire se dérouleraient exclusivement en Suisse. Le département estimait qu'il était important de faire acte de solidarité économique et de soutenir le secteur touristique suisse durement touché par la crise. L'organisation de sorties et de voyages d'études en Suisse devait contribuer à soutenir des secteurs fragilisés comme l'hôtellerie, la restauration, mais aussi les centres sportifs et les lieux culturels.

A cette occasion, un « Guide des voyages d'études durables » (voir annexe) a été produit par le DEF à destination des enseignants. Il ne s'agissait pas seulement de donner des pistes sur les moyens de transports alternatifs à l'avion, mais également d'ouvrir la réflexion en classe sur la durabilité des voyages et leurs destinations. Les voyages d'études ont un véritable aspect formateur et sont compris comme des périodes d'enseignement. Au-delà du plaisir de voyager, ils impliquent un apprentissage pédagogique. Il s'agit d'expériences qui accompagneront les élèves dans la suite de leur vie de voyageurs : les réflexions stimulées en amont et les comportements développés sur place peuvent jouer un rôle dans leur compréhension des impacts multidimensionnels qu'ont les voyages.

De façon régulière, les différents plans d'études de l'enseignement obligatoire et postobligatoire permettent de relier le projet de voyage d'études à des objectifs d'apprentissage, en particulier dans le cadre d'une éducation à la durabilité.

A cet effet, diverses ressources ont été compilées dans le guide susmentionné pour aborder en classe la question du tourisme et des voyages, comme les dossiers pédagogiques de l'agence nationale éducation21, mais également des exemples de voyages réalisés en Suisse par des enseignants vaudois. Par ailleurs, l'édition 2020-2021 du Concours Environnement et jeunesse¹, organisé par les Cantons romands, a eu pour but de stimuler une réflexion sur les moyens de réduire les causes et les effets des changements climatiques, en questionnant par exemple la thématique du tourisme.

Du fait des décisions prises en 2020, le Conseil d'Etat estime avoir agi en faveur de voyages d'études plus durables et locaux, en garantissant à la liberté pédagogique et aux projets de classes l'espace suffisant pour s'exprimer. Ainsi, les destinations, suisses ou européennes, doivent rester une option laissée aux enseignants et à leurs élèves, pour des raisons tant d'ouverture à d'autres réalités et d'interculturalité que de plus-values pédagogiques à préserver.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 novembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat

Annexe : « Guide des voyages d'études durables », Edition 2020

¹ Voir le site internet : <http://environnementjeunesse.ch>